



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
4 novembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 12^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 octobre 2013, à 10 heures

Présidente : M^{me} Rebedea (Roumanie)

Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- b) Participation des femmes au développement
- c) Mise en valeur des ressources humaines

Le présent compte rendu est sujet à rectification. Les rectifications doivent être adressées dès que possible sous la signature d'un membre de la délégation concernée au Chef de la Section d'édition des documents (srcorrections@un.org) et intégrées dans un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés de nouveau dans le Système de documentation électronique des documents des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

13-51608X (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Diallo (Sénégal), M^{me} Rebedea (Roumanie), Vice-présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008 2017) (A/68/183)**
- b) Les femmes dans le développement (A/68/271)**
- c) Développement des ressources humaines (A/68/228)**

1. **M^{me} Mlambo-Nguka** (Secrétaire général adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), présentant le rapport du Secrétaire général sur les femmes dans le développement (A/68/271), déclare que celles-ci sont au cœur du développement et que les investissements en leur faveur réduit la pauvreté à tous égards. Le rapport met l'accent sur un travail décent pour les femmes, les travaux domestiques non rémunérés et la protection sociale des femmes qui sont d'importance cruciale pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et une croissance générale, équitable et durable et qui ont des effets multiplicateurs importants sur l'ensemble des objectifs de développement.

2. Un travail décent signifie la possibilité d'obtenir un revenu juste, la sécurité au lieu de travail et la protection sociale des familles. Il donne aussi aux travailleurs la liberté de s'organiser et de participer aux décisions les concernant. Cependant, en ce qui concerne l'accès des femmes à un travail décent, il y a encore des inégalités importantes entre les sexes, notamment représentation disproportionnée des femmes dans les emplois informels et incertains, discrimination et rémunération inégale.

3. En venant aux travaux domestiques non rémunérés, elle prend note avec satisfaction que ces travaux sont considérés comme un problème majeur de droits de l'homme dans le rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme. Les femmes assurent la plus grande partie des travaux domestiques non rémunérés, notamment soins aux membres de leur famille et occupations ménagères, ce qui limite leur capacité à participer en toute égalité à l'éducation, à l'emploi et à la vie sociale et politique et

fait qu'il leur est difficile d'obtenir un revenu équivalant à celui des hommes. Bien que ces travaux domestiques non rémunérés contribuent au bien-être, au développement social et à la croissance économique, ils sont souvent non reconnus et sous-évalués, même par les décideurs.

4. Environ 80 % de la population mondiale n'a pas de protection sociale, notamment assurance et programmes d'aide sociale. La crise économique a mis en lumière la nécessité de mesures de protection sociale diversifiées pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à titre de mesure anticyclique. Toutefois, les programmes d'assistance sociale ne doivent pas être considérés comme un substitut de l'investissement de l'État dans les services publics mais comme un élément d'un système complet de sécurité et de services sociaux.

5. Bien que les femmes ayant un emploi rémunéré soient plus nombreuses, elles sont représentées de façon disproportionnée dans le secteur informel et incertain. En outre, la crise économique et financière a augmenté la charge des travaux domestiques non rémunérés réalisés par les femmes, ce qui exacerbe encore les inégalités entre les sexes. L'investissement dans des mesures de protection sociale est d'importance capitale, non seulement pour atténuer les effets de la crise économique mais aussi pour promouvoir une reprise vigoureuse et soutenue et des moyens de subsistance durables.

6. Le rapport souligne les efforts encourageants des États membres pour promouvoir le travail décent et la protection sociale des femmes, notamment formation professionnelle et acquisition de compétences, meilleur accès aux ressources et mesures visant à réduire la charge des travaux domestiques non rémunérés. Cependant, il y a encore beaucoup à faire en ce qui concerne la législation relative au salaire minimum et pour éliminer les pratiques salariales discriminatoires et promouvoir des programmes de travail dans le secteur public. Des informations satellitaires devraient être utilisées pour déterminer la valeur que représentent les travaux domestiques non rémunérés pour l'économie. Il serait également important de mettre au point un système de protection sociale universel, complet et tenant compte des deux sexes, assorti de services sociaux accessibles et de qualité.

7. **M^{me} Akhtar** (Sous-secrétaire général pour le développement économique) en présentant le rapport

du Secrétaire général sur le développement des ressources humaines (A/68/228) dit que la science, les connaissances technologiques et l'innovation sont des moteurs clefs de la croissance économique et pourraient fournir un nouveau moyen d'aborder les problèmes déjà anciens de développement des ressources humaines. Il faut, cependant, qu'il y ait un nombre suffisant de praticiens qualifiés pour gérer le développement induit par l'innovation, de même que des infrastructures et des capacités institutionnelles, réglementaires et de marché adéquates.

8. Les systèmes de développement des sciences, de la technologie, de l'innovation et des ressources humaines doivent être bien intégrés dans les stratégies nationales de développement axées sur la compétitivité et la nécessité de surmonter les obstacles au développement humain. Les stratégies et systèmes concernant les sciences, la technologie et l'innovation doivent soutenir la mise en place d'une réserve flexible de personnel qualifié comprenant des femmes, des jeunes et d'autres groupes défavorisés; il est donc essentiel d'offrir des possibilités d'éducation dans ces domaines. Toutes les parties prenantes concernées doivent participer au renforcement des capacités dans les domaines de la science, des connaissances technologiques et de l'innovation. Les gouvernements doivent être chargés de mettre en place des infrastructures, des institutions, des politiques et des moyens d'incitation appropriés pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation; le secteur privé doit jouer un rôle capital dans la promotion d'une culture de l'innovation et de l'apprentissage.

9. Il incombe à la communauté internationale de faire en sorte que les solutions actuelles fondées sur la technologie soient accessibles aux pays en développement. La coopération internationale pourrait faciliter la diffusion des connaissances qui, à leur tour, pourraient aider à développer les ressources humaines et garantiraient que les technologies existantes sont adaptées aux conditions locales. Notant l'importance de capacités suffisantes en ressources humaines pour le développement, elle dit qu'un ensemble approprié de stratégies et de politiques de développement des ressources humaines est indispensable pour permettre aux pays de parvenir à une croissance économique durable et de progresser sur le plan social.

10. **M^{me} Bas** (Directrice de la politique sociale et du développement, Département des affaires économiques et sociales), en présentant le rapport du Secrétaire

général sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/68/183) déclare que, même si la proportion de personnes vivant dans la pauvreté a de nouveau baissé dans les six régions en développement, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, l'objectif relatif à la pauvreté n'est toujours pas atteint. Toutefois, il semble que l'objectif de réduction de la faim d'ici à 2015 puisse être atteint.

11. Le thème de la deuxième Décennie « Le plein emploi et un travail décent pour tous » est particulièrement approprié, le manque d'emplois et le sous-emploi, souvent associés à un manque de protection sociale élémentaire, restant des problèmes importants pour l'élimination de la pauvreté. L'inégalité, en particulier en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, et la vulnérabilité à l'impact des menaces environnementales sont encore d'autres problèmes. Il est également crucial de limiter l'impact des changements climatiques.

12. Le rapport fait remarquer que, pour surmonter ces problèmes, les gouvernements doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques offrant des possibilités sociales et économiques et des solutions durables à la création d'emplois, à l'inégalité et à l'instabilité économique. Une croissance diversifiée est également capitale et il convient d'accorder une attention particulière à des questions telles que le développement agricole et rural, soutenu par des programmes de protection sociale bien gérés et des dépenses publiques utiles pour le développement humain.

13. Le rapport décrit également certaines des activités des entités des Nations Unies dans la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système pour la deuxième Décennie, par exemple coopération avec les gouvernements et la société civile pour renforcer les capacités d'évaluation et de compréhension de la pauvreté et pour élaborer des politiques et programmes propres à la réduire.

14. Toutes les délégations sont invitées à assister à la manifestation qui se tiendra plus tard dans la journée pour célébrer la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté. Le thème de cette manifestation en 2013 est le suivant : « Travailler ensemble pour un monde sans discrimination : s'appuyer sur l'expérience et la connaissance des personnes vivant dans l'extrême pauvreté » et elle a été organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, le

Mouvement international ATD Quart Monde, et le Sous-comité pour l'élimination de la pauvreté, organisation non gouvernementale.

15. **M. Daunivalu** (Fidji), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine, déclare que même si l'extrême pauvreté a diminué à l'échelon mondial, les progrès enregistrés sont inégaux. Dans certains pays, le nombre de personnes vivant encore dans la pauvreté continue à augmenter, les femmes et les enfants représentant la majorité de celles qui sont les plus touchées. De plus, le problème de l'élimination de la pauvreté dans de nombreux pays en développement est aggravé par la crise financière récente.

16. Les États membres doivent veiller à ce que, comme le demande la résolution sur l'examen politique quadriennal détaillé des activités opérationnelles en faveur du développement du système des Nations Unies (A/RES/67/226), les organisations du système des Nations Unies pour le développement doivent accorder la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté. Celle-ci doit donc rester au centre du programme de développement pour l'après-2015 et les politiques et initiatives de développement appropriés doivent tenir compte des problèmes et opportunités du développement durable aux niveaux national et international. Le Groupe des 77 et la Chine demandent instamment la création d'une architecture financière et d'un système commercial international justes et adaptés, de même qu'un véritable partenariat mondial renforcé pour le développement durable qui compléterait les efforts des gouvernements des pays en développement. L'expansion de la coopération internationale devrait comprendre notamment le respect des engagements internationalement convenus en matière d'aide publique au développement (APD), l'allègement de la dette, l'accès au marché, le renforcement des capacités et l'appui technique.

17. Faisant remarquer que l'emploi et un travail décent sont les principaux moteurs de la réduction de la pauvreté, il dit que les problèmes structurels du marché du travail auxquels sont confrontés les pays en développement sont très différents de ceux des pays développés. La majorité des travailleurs des pays en développement ont un emploi vulnérable, sont pris au piège d'emplois mal rémunérés et n'ont pas de protection sociale. Les taux de chômage des jeunes sont élevés et les femmes sont aux prises avec le chômage, des pratiques salariales discriminatoires, l'exploitation et le harcèlement sexuel. Les

gouvernements doivent prendre des mesures pour offrir des chances égales à tous en encourageant un travail décent pour tous et en renforçant la réglementation du marché du travail et la législation sociale.

18. Des méthodes globales de développement des ressources humaines sont également essentielles et les priorités en matière d'investissement à cet égard devraient comprendre l'éducation, les technologies de l'information et de la communication (TIC), le renforcement des capacités, la santé et le développement durable. Bien qu'il appartienne au premier chef aux gouvernements de définir et mettre en œuvre des politiques appropriées de développement des ressources humaines, la communauté internationale, le secteur privé et la société civile doivent continuer à soutenir les efforts des pays en développement, notamment en ce qui concerne l'application de stratégies nationales de développement des ressources humaines. La mobilisation de ressources financières, le renforcement des capacités, l'assistance technique, le transfert de technologie et de savoir-faire sont d'importance cruciale à cet effet.

19. **M. Landveld** (Suriname), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que l'élimination de la pauvreté et de la faim doit rester au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Faisant remarquer que l'agriculture durable et le développement rural sont indispensables à la réduction de la pauvreté et de la faim, il attire l'attention sur la politique régionale des Caraïbes en matière de nutrition et de sécurité alimentaire (cadre politique 2011-2015), élaborée avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui cherche à supprimer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, notamment par la réalisation progressive du droit à une alimentation appropriée. L'accent mis sur l'agriculture s'opposerait à la hausse des prix des denrées alimentaires, encouragerait la consommation de celles qui sont produites dans la région et inverserait le taux élevé de maladies chroniques non transmissibles de la région. Il demande instamment à la communauté internationale de fournir des ressources nouvelles et additionnelles afin d'aider les pays en développement à réagir efficacement aux problèmes de la sécurité alimentaire et il réaffirme l'importance des stratégies de coopération Sud-Sud à cet égard.

20. Soulignant le risque sérieux des menaces environnementales pour l'élimination de la pauvreté, il

dit qu'en raison de leur très grande vulnérabilité aux effets des changements climatiques, de nombreux membres de la Communauté des Caraïbes prennent déjà des mesures d'adaptation qui imposent une charge supplémentaire à leurs budgets limités. Ils attendent donc avec impatience que le Fonds vert pour le climat soit opérationnel.

21. La capacité de travail des pauvres est leur meilleure arme contre la pauvreté. Le nombre de pauvres qui travaillent continue de baisser mais la majorité des travailleurs des pays en développement restent piégés dans des emplois mal rémunérés et n'ont pas de protection sociale de base. Il convient d'accorder plus d'attention à l'amélioration de l'intégration sociale des travailleurs du secteur informel. L'acquisition de compétences et un meilleur accès aux services sociaux de base, notamment en matière de santé et d'éducation, aideront à rompre le cycle de la pauvreté. Afin de promouvoir le développement des micro, petites et moyennes entreprises, les petits exploitants et les entrepreneurs doivent avoir plus facilement accès au crédit, aux ressources et aux marchés.

22. Il souligne la nécessité d'un partenariat mondial renforcé pour le développement tenant compte des priorités nationales et d'un système commercial ouvert et juste, de l'accès à la technologie, et de l'allègement et de la restructuration de la dette des pays en développement.

23. À l'exception de Haïti, tous les États de la région ont été classés dans la catégorie des pays à revenu moyen sur la base de critères arbitraires tels que le revenu par habitant. Ces critères doivent être ajustés pour tenir compte des vulnérabilités naturelles de la région.

24. Enfin, l'emploi, un travail décent et la protection sociale devant occuper une place plus prééminente dans le programme de développement pour l'après-2015, la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système pour la deuxième Décennie devrait être prioritaire. Dans l'ensemble du système des Nations Unies, il faudra continuer à mettre l'accent sur l'appui à l'Initiative pour un socle de protection sociale à l'intention des plus défavorisés, à l'investissement dans le capital humain, à la création d'emplois et à la croissance économique. La CARICOM se félicite de l'assistance technique fournie aux pays de la région par la Commission économique pour l'Amérique latine et

les Caraïbes (CEPALC) et les autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies et elle espère qu'ils envisageront des approches à l'échelle de la région dans leur programmation.

25. **M. Alemu** (Éthiopie), prenant la parole au nom du Groupe des États africains, dit que si des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne la réduction de la pauvreté dans le monde, toutes les régions n'ont pas connu le même succès. Faisant remarquer que le nombre de personnes qui vivent dans une extrême pauvreté en Afrique subsaharienne a augmenté constamment entre 1990 et 2010, il dit qu'il faudrait accorder une attention particulière à l'Afrique à l'approche de la date butoir de 2015 et dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015. L'impact des changements climatiques sur la productivité agricole est encore une autre raison pour que la communauté internationale prête plus d'attention à l'Afrique.

26. L'élimination de la pauvreté dépend aussi d'un partenariat mondial fort, de la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement et de l'augmentation de l'investissement dans l'agriculture, épine dorsale des économies africaines. De plus, en l'absence de développement des infrastructures et de l'industrialisation, il ne sera pas possible d'éliminer la pauvreté.

27. Il est indispensable d'accroître l'investissement dans l'éducation, de soutenir les petites et moyennes entreprises et d'assurer l'expansion de l'industrie manufacturière et de l'agro-alimentaire pour lutter contre le chômage en Afrique, en particulier celui des jeunes. Il engage la communauté internationale à fournir une aide dans ces domaines et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre un programme de protection sociale qui soit universel, complet et sensible à la problématique hommes-femmes pour répondre aux problèmes des femmes et améliorer leur situation en matière d'emploi.

28. **M. Neo** (Singapour), intervenant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que, en dépit de la croissance vigoureuse de l'Asie, des disparités et des inégalités toujours plus nombreuses prévalent encore dans la région. L'élimination de la pauvreté est indispensable au développement durable mais il ne sera possible d'y parvenir qu'en donnant à chacun les moyens de subvenir à ses propres besoins et d'avancer sur le plan

économique. Pour aussi important qu'il soit, le financement n'est qu'un aspect de l'aide au développement et un outil permettant d'encourager l'autonomie et l'autosuffisance.

29. Consciente du lien étroit qui existe entre l'élimination de la pauvreté et le développement rural, l'ANASE a adopté une approche participative pour garantir l'efficacité et la viabilité des programmes d'habilitation des communautés. Des mesures seront prises pour favoriser le partage de l'information sur les stratégies et les programmes multisectoriels destinés aux individus, aux familles et aux collectivités dans les domaines de la micro-finance, des compétences professionnelles et entrepreneuriales, de l'émancipation des femmes, des techniques agricoles et de l'éducation pour les enfants pauvres. L'Organisation a également adopté un Plan d'action cadre sur le développement rural et l'élimination de la pauvreté (2011-2015), axé sur le développement durable et la croissance économique des zones rurales, la sécurité alimentaire sur fond de changements climatiques, la protection sociale et des régimes de sécurité sociale, le développement des infrastructures et des ressources humaines dans les zones rurales, le renforcement des circonscriptions en faveur du développement rural et de l'élimination de la pauvreté et le suivi et l'évaluation de la réduction de la pauvreté dans la région.

30. Enfin, il demande aux pays développés de respecter leurs engagements en matière d'APD et souligne le rôle de la coopération, dans le cadre d'institutions et d'initiatives régionales, pour aider à sortir les gens de la pauvreté.

31. **M. Eshanta** (Libye) dit que, en raison de leurs capacités de production limitées, les pays les moins avancés continuent à dépendre des importations de denrées alimentaires et de l'aide internationale. La diminution de l'aide publique au développement et l'impasse des négociations commerciales ont fait obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des mesures doivent être prises aux niveaux national et international pour s'attaquer au chômage et promouvoir des emplois décents pour tous en vue de parvenir à une croissance soutenue et au développement durable.

32. L'autonomisation des femmes est d'importance capitale pour la croissance économique, le développement et l'élimination de la pauvreté. Il faut

s'efforcer d'intégrer pleinement les femmes dans l'économie formelle; l'éducation des femmes et des enfants est un instrument clé à cet égard et aidera à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, à améliorer la santé des enfants et à freiner la croissance démographique.

33. À une époque où la technologie évolue rapidement, les pays en développement doivent collaborer avec le monde développé pour intégrer le développement de la technologie et des ressources humaines dans leurs programmes nationaux. Les États doivent aussi parvenir à des ententes au sujet de l'exode des cerveaux qui s'oppose au progrès technologique dans le monde en développement.

34. **M. Grima** (Malte) dit que sa délégation se félicite des engagements pris à la manifestation spéciale de suivi des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est préoccupé que, en dépit des progrès accomplis pour réduire la pauvreté et la faim dans le monde, il y ait encore des disparités importantes entre les régions et les pays. Il est nécessaire d'adopter une approche commune et de prendre différentes mesures pour s'attaquer au problème à multiples facettes de l'élimination de la pauvreté, qui doit rester prioritaire pour la communauté internationale après 2015. La paix et la sécurité sont indispensables à cette fin.

35. Soulignant que les efforts visant à aider les pays plus pauvres à atteindre des niveaux élevés de croissance économique et de bien-être sont dans l'intérêt de tous, il dit que Malte continuera à donner la préférence à des marchés libres et ouverts qui soutiennent l'expansion de l'économie mondiale. Son pays honore les engagements qu'il a pris dans le domaine des changements climatiques et encourage les pays en développement à continuer d'investir pour prévenir la dégradation de l'environnement qui ne pourrait que détruire les résultats d'années laborieuses de développement économique.

36. En venant au financement du développement, il dit que de nouvelles ressources financières sont nécessaires pour atteindre les objectifs futurs. Son pays se félicite des initiatives de l'ONU et de la Banque mondiale concernant les accords internationaux pour les transferts de fonds et l'assistance technique fournie par les pays développés aux pays en développement. Il continuera à fournir des ressources pour la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies

pour l'élimination de la pauvreté car il est convaincu que l'autonomisation, l'intégration sociale, le plein emploi et un travail décent pour tous sont d'importance capitale.

37. **M. Khitchadeth** (République démocratique populaire lao) dit que, malgré les progrès considérables accomplis pour éliminer la pauvreté, les disparités dans la répartition des revenus se sont encore accentuées. De plus, de graves problèmes tels que les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les pandémies continuent à présenter encore d'autres difficultés aux pays vulnérables.

38. Son gouvernement est tout à fait déterminé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en vue d'éliminer la pauvreté; tous les objectifs et leurs cibles ont été intégrés dans les plans nationaux de développement économique et social. Des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne un certain nombre de cibles, notamment l'enseignement primaire universel, la parité des sexes à tous les niveaux de l'éducation et la réduction du taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans mais il y a encore des défis à relever en ce qui concerne la nutrition, le retard de croissance, le taux d'abandon scolaire dans le primaire et la mortalité maternelle. En outre, pour tenter de s'attaquer à l'une des principales causes de la pauvreté, son Gouvernement a adopté un objectif propre à son pays, soit réduire l'impact des munitions non explosées (UXO); cependant, il reste beaucoup à faire pour nettoyer les terres minées et aider les victimes. La République démocratique populaire lao cherche à renforcer la coopération et à obtenir un plus large appui de tous ses partenaires au développement afin d'atteindre les objectifs du développement national et de sortir de la condition de pays moins avancé d'ici à 2020. Enfin, il demande à l'ONU de renforcer la coordination à l'échelle du système dans le pays afin de garantir une utilisation plus efficace des ressources financières et conforme aux priorités nationales d'élimination de la pauvreté.

39. **M. Sareer** (Maldives) dit qu'il est alarmant que 1,2 milliard de personnes, surtout en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, continuent à vivre dans une extrême pauvreté bien que l'objectif visant à réduire ces taux de moitié ait été atteint cinq ans avant la date limite de 2015.

40. Son pays a déjà atteint cinq des huit OMD, le nombre de personnes qui vivent avec moins de 1,25 dollar par jour étant tombé de plus de 25 % en 2000 à 8 % en 2010. Néanmoins, malgré ces réussites, les Maldives sont toujours victimes des désavantages associés aux petits pays insulaires tels que l'étroitesse de leur base économique, leur éloignement et la fragilité de leur environnement. De plus, en raison de leur situation géographique unique, de leur dépendance économique des récifs coralliens et des mers, et du coût de la protection de leur ligne côtière contre l'érosion, les changements climatiques ont des répercussions négatives sur les aspirations de son pays en matière de développement. Il est également confronté à d'autres problèmes tels qu'une trop grande dépendance du tourisme, des importations de biens et de produits de consommation essentiels qui aggravent des problèmes persistants de balance des paiements, en particulier depuis le début de la crise financière. Les questions d'accès au financement des donateurs et du secteur privé, les possibilités limitées d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et celles peu nombreuses de profiter du système commercial multilatéral sont également sources de préoccupation. Les Maldives ont besoin d'assistance pour diversifier leur économie, améliorer leur compétitivité et rendre leurs activités économiques écologiques et résilientes.

41. Dans le cadre du programme de réforme qu'il a mis en place pour faire face au problème du chômage qui ne cesse d'augmenter et au manque de diversité de ses activités économiques, son gouvernement a lancé un micro projet de développement des petites et moyennes entreprises à l'échelle du pays. Conscient de l'importance de la participation des femmes au développement durable, il dit qu'une attention particulière est accordée aux demandes présentées par des femmes pour participer au projet de développement des entreprises, d'autant plus que le taux de chômage des femmes est près du double de celui des hommes.

42. Bien que les Maldives aient éliminé l'extrême pauvreté, la pauvreté relative et les disparités de revenu augmentent. Une nouvelle classe de citoyens pauvres s'est créée; elle comprend ceux qui vivaient avec un petit plus de 1,25 dollar par jour mais restaient extrêmement pauvres et n'étaient pas suffisamment pris en compte dans les indicateurs existants. Le nouveau programme mondial de développement doit comprendre des indicateurs qui mesurent la pauvreté en termes relatifs et absolus et il doit prendre en

considération les problèmes nouveaux comme ceux des citoyens pauvres et des habitants de taudis.

43. **M. Krishnasswamy** (Inde) dit qu'en dépit des progrès déjà accomplis l'élimination de la pauvreté doit rester l'objectif central et prioritaire du programme de développement pour l'après-2015. Ce programme doit favoriser une croissance économique rapide, soutenue et sans exclusive dans les pays en développement ainsi que des interventions ciblées pour promouvoir l'éducation, la santé maternelle et infantile et l'émancipation des femmes, et lutter contre la faim et la malnutrition. Il est aussi d'importance capitale de construire des infrastructures, de créer des possibilités de plein emploi et de production, et d'encourager l'accès universel à l'énergie, la croissance de l'agriculture et le développement rural. Conformément à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, le système des Nations Unies pour le développement devrait accorder la priorité à l'élimination de la pauvreté. Il est également essentiel de prendre des mesures pour construire un environnement international favorable et une structure économique internationale juste et propice au développement.

44. Faisant remarquer que la faiblesse du partenariat mondial pour le développement est une des principales raisons de l'échec de la réalisation de nombre des objectifs du Millénaire pour le développement, il ne doute pas que l'appui des partenaires au développement pour la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté s'accompagnera d'un souci plus profond d'honorer les engagements pris de longue date, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement, l'allègement de la dette et l'accès aux marchés. Enfin, il appelle de ses vœux une collaboration plus étroite dans le domaine des technologies respectueuses de l'environnement et du transfert de technologie.

45. **M^{me} Chen Yingzhu** (Chine) dit que l'élimination de la pauvreté est une responsabilité que doit partager la communauté internationale. Les pays développés doivent respecter leurs engagements en matière d'APD, aider à renforcer les capacités et fournir une assistance technique; l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales doivent faire des efforts concrets pour promouvoir la coopération et accélérer la réalisation des OMD; les pays en développement, eux, doivent intégrer des stratégies de réduction de la

pauvreté dans leurs plans nationaux de développement économique et social et faire tout leur possible pour promouvoir la croissance économique.

46. L'élimination de la pauvreté doit rester au cœur du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs appropriés doivent être fixés. Il convient de prendre des mesures pour améliorer la coordination des politiques macroéconomiques et renforcer la gouvernance de l'économie à l'échelon mondial en vue de créer des conditions externes favorables au développement des pays en développement. Outre la poursuite de la coopération Nord-Sud, il faudra renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

47. Depuis 1978, la Chine applique des politiques d'élimination de la pauvreté de grande envergure et elle a réussi à sortir plus de 200 millions de personnes de l'extrême pauvreté. Elle reste, cependant, confrontée à des problèmes considérables pour améliorer les conditions de vie de ses populations étant donné que, selon les normes internationales, quelque 100 millions de Chinois vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté. Son pays continuera à se concentrer sur l'élimination de la pauvreté pour assurer le développement et sur la mise en œuvre de son programme y relatif pour la période 2011-2020. En même temps, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il poursuivra ses efforts pour aider d'autres pays en développement à éliminer la pauvreté.

48. **M. Aldrees** (Arabie saoudite) dit que l'élimination de la pauvreté est une responsabilité morale qui doit être assumée collectivement par la communauté internationale. Son gouvernement attache la plus haute importance à soutenir les efforts d'élimination de la pauvreté et de développement des pays en développement et des pays les moins avancés. À cet effet, il a fourni une assistance financière substantielle dans le cadre de la coopération bilatérale et de projets de développement et apporté son soutien à de nombreuses institutions des Nations Unies et organisations internationales. Conscient de l'impact de la maladie sur les sociétés plus défavorisées, il a contribué au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à hauteur de 18 millions de dollars pendant la période 2007-2010, en sus d'un don antérieur de 10 millions de dollars.

49. Mettant l'accent sur la santé et l'éducation, son pays est à l'avant-garde des efforts déployés pour

atteindre les OMD. Il a atteint ses objectifs pour ce qui est de la mondialisation, du secteur privé et de l'autonomisation de la société civile. Il a pris des mesures pour permettre aux femmes de contribuer au développement économique en favorisant l'égalité des sexes, en donnant aux femmes la possibilité de devenir membres du Conseil de la Shura et en leur permettant de participer aux élections municipales. L'Arabie saoudite considère qu'il ne saurait y avoir de développement sans respect des droits de l'homme, du droit international et sans règlement pacifique des conflits.

50. **M. Becher** (Israël) dit que, même si l'objectif visant à réduire de moitié les taux d'extrême pauvreté a été atteint cinq ans plus tôt que prévu, il reste encore beaucoup à faire; il est inacceptable que plus de 2 milliards de personnes dans le monde continuent à vivre avec moins de 2 dollars par jour.

51. Son pays est déterminé à rompre le cycle de la pauvreté et partage ses solutions et ses innovations technologiques avec le monde, notamment dans le cadre des activités de son Agence de coopération pour le développement international (MASHAV). L'introduction de systèmes d'irrigation goutte à goutte à faible pression et bon marché, mis au point par une société israélienne, a permis d'augmenter le rendement des récoltes de 140 % et d'accroître le revenu des cultivateurs d'un village kényan de 200 %. Une autre innovation qui serait utile dans les climats arides est celle d'un gène résistant à la sécheresse qui pourrait être introduit dans des semences de légumes prêtes à être commercialisées. Un médecin israélien s'est attaqué aux taux élevés de mortalité maternelle à Vanuatu en introduisant un dispositif à ultrasons.

52. Israël reconnaît l'importance et l'effet positif de l'émancipation des femmes et les prend plus particulièrement en considération dans ses activités de développement. Il faut donner aux femmes les moyens qui leur permettront de prospérer et la liberté de prendre elles-mêmes leurs décisions en matière de procréation.

53. **M^{me} Mørch Smith** (Norvège) dit qu'il y a de nombreuses preuves que les pays où les femmes jouent un rôle égal et actif dans la vie politique et économique obtiennent de meilleurs résultats pour presque tous les indicateurs, y compris pour la croissance économique et le développement durable. Faisant observer que les OMD ne traitent pas efficacement les causes

structurelles sous-jacentes de l'inégalité des sexes, elle dit qu'un objectif concernant exclusivement l'égalité entre les sexes devrait être inclus dans le programme de développement pour l'après-2015 et que ce principe devrait être intégré dans tous les objectifs de développement ayant des cibles et des indicateurs. À ce propos, sa délégation appuie les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes au développement (A/68/271, section IX). Le nouveau cadre de développement doit se fonder sur les droits de l'homme et reconnaître les droits sexuels et génésiques de tous les êtres humains, y compris les femmes et les filles.

54. Les besoins des pays les moins avancés en matière de développement sont prioritaires dans le contexte de la coopération multilatérale et bilatérale de la Norvège pour le développement. En sa qualité de coprésidente du Groupe des amis de l'énergie durable pour tous, la Norvège a participé récemment à la manifestation de haut niveau sur l'énergie durable pour les pays les moins avancés, organisée par le Bénin. La coopération Sud-Sud est un mécanisme important pour progresser. Son pays a des activités de coopération Sud-Sud et triangulaire dans de nombreux pays.

55. **M^{me} Tancharaoenpol** (Thaïlande) dit que l'élimination de la pauvreté doit rester prioritaire dans le contexte de la réalisation des OMD et l'objectif primordial du programme de développement pour l'après-2015. La Thaïlande a mis la protection sociale et la sécurité humaine au centre de sa politique nationale de développement et elle met en œuvre un certain nombre de programmes de protection sociale pour aider les groupes vulnérables. Le programme de couverture sanitaire universelle au titre duquel les patients paient 1 dollar par visite chez le médecin assure un meilleur accès à des soins de santé abordables et aux médicaments essentiels. En outre, une politique démographique fondée sur les droits est en train d'être mise en œuvre à tous les niveaux en vue de promouvoir l'accès à l'éducation, aux soins de santé publique et aux services de santé sexuelle et génésique. L'agriculture durable, le plein emploi et un travail décent pour tous, la promotion des petites et moyennes entreprises et l'investissement dans les infrastructures sont parmi les autres domaines importants pour la croissance et l'élimination de la pauvreté. Reconnaissant que l'élimination de la pauvreté et l'égalité des sexes sont étroitement liés, son pays a

constitué un fonds de développement pour les femmes afin de favoriser leur promotion.

56. Enfin, étant donné l'importance de la science, des connaissances technologiques, de l'innovation et des technologies de la communication et de l'information (TIC), elle dit que des mesures sont prises en Thaïlande pour traiter le problème de la fracture numérique et créer un environnement numérique plus propice à la croissance aux niveaux national, régional et international. Sa délégation espère que le Sommet Asie-Pacifique 2013 « Connect » et le Telecom World 2013 de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui se tiendront en novembre à Bangkok, y contribueront.

57. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) dit qu'en dépit des progrès tangibles enregistrés dans l'élimination de la pauvreté depuis l'adoption des OMD, il reste encore beaucoup à faire. En conséquence, l'Afrique du Sud se félicite qu'un consensus semble se dégager au sujet de la priorité à accorder à l'élimination de la pauvreté d'ici à 2015 et au-delà en vue de parvenir au développement durable. Prenant note avec inquiétude de la persistance des disparités entre régions et du fait que l'Afrique subsaharienne ne pourra vraisemblablement pas atteindre ses objectifs de développement dans le proche avenir, il dit que la communauté internationale devrait convertir ses partenariats avec l'Afrique en programmes concrets pour éliminer la pauvreté au XXI^e siècle.

58. L'Afrique du Sud convient que la pauvreté est un phénomène à dimensions multiples. Son Gouvernement accorde en priorité l'attention au triple problème de la pauvreté, de l'inégalité et du chômage et reconnaît qu'il est indispensable d'investir dans un enseignement de qualité et de soutenir les efforts déployés pour mettre un terme à l'exode des cerveaux.

59. Les tentatives d'élimination de la pauvreté doivent faire face à des défis nouveaux et émergents tels que l'instabilité des marchés mondiaux, les prix de l'énergie et l'insécurité alimentaire, qui exigent des réponses collectives et le renforcement de la coopération pour le développement afin d'aider les pays du Sud en général et ceux d'Afrique en particulier. Notant les effets néfastes des changements climatiques sur les efforts que font les pays en développement pour lutter contre la pauvreté et la faim, il souligne de nouveau l'importance de l'investissement dans des mesures d'adaptation afin

d'augmenter leur résilience et de prévenir la perte de biodiversité. Le principe des responsabilités communes mais différenciées doit prévaloir dans la formulation du programme futur de développement. En conclusion, il renouvelle l'appui de sa délégation à la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

60. **M. Silberberg** (Allemagne) dit que la persistance des inégalités, notamment entre les sexes, continue à compromettre les progrès pour éliminer la pauvreté et assurer la stabilité sociale. La nécessité de surmonter la faim et la malnutrition, d'améliorer les systèmes de sécurité sociale, de créer des possibilités d'emploi décent et de soutenir des modèles de production et de consommation durables sont encore d'autres problèmes. Faisant remarquer que son pays encourage le développement et l'expansion des systèmes de protection sociale tout comme le développement et la croissance sans exclusive et écologiques, il dit que les multiples dimensions que revêt l'élimination de la pauvreté est un des principaux aspects de la coopération allemande au service du développement.

61. Enfin, relevant la nécessité d'adopter une approche plus nuancée, plus intuitive et multidimensionnelle de la mesure de la pauvreté, il dit que tout progrès dans son élimination et dans la réalisation du développement durable sera vain s'il ne s'accompagne pas de mesures pour faire régner la paix et la sécurité, promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit et garantir le respect des droits de l'homme pour tous.

62. **M^{me} Yeo** (Singapour) dit que, depuis qu'il est devenu indépendant il y a 48 ans, Singapour a fait un travail considérable, avec la coopération du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions des Nations Unies, pour devenir un pays sûr et prospère. Dans sa stratégie nationale de développement, Singapour attache une grande importance à l'éducation comme moyen d'élimination de la pauvreté et de mobilité sociale, chaque enfant du pays ayant accès à l'éducation indépendamment de sa condition socioéconomique ou de son sexe. Son Gouvernement investit aussi dans des programmes d'éducation et de formation professionnelle et il a mis en place un régime de sécurité sociale pour aider les citoyens dans le besoin. La propriété est vivement encouragée grâce à des subventions pour les familles à faible revenu qui permettent à la majorité des citoyens d'être

propriétaires de leur logement. Les citoyens sont encouragés à épargner pour couvrir les frais médicaux par le biais du Fonds central de prévoyance et de systèmes d'assurance volontaire, mais des subventions représentant jusqu'à 80 % du total de la facture des soins hospitaliers sont accordées pour garantir que les soins de santé restent accessibles à tous.

63. Les efforts déployés à l'échelon national pour éliminer la pauvreté pourraient être renforcés par l'assistance des partenaires régionaux et internationaux, notamment par l'échange des meilleures pratiques, la mobilisation de ressources et la création de nouvelles opportunités économiques. Pour sa part, son pays continuera à fournir une assistance technique à d'autres pays en développement dans le cadre du Programme de coopération de Singapour.

64. **M. Achergui** (Maroc) dit que la communauté internationale doit prendre des mesures pour aider les pays les plus fragiles à rompre le cercle vicieux de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité, et mettre au point des stratégies multisectorielles appropriées pour réduire la pauvreté et promouvoir une croissance économique soutenue. Ces dernières années, le Maroc a fait des progrès considérables dans l'élimination de la pauvreté : en effet, quelque 5 millions de personnes bénéficient de la première phase de son initiative nationale de développement humain. La deuxième phase, lancée en 2011, avait pour objectif de consolider les gains, de créer des emplois stables et d'améliorer la qualité de vie de la population en renforçant les capacités humaines, en améliorant le système d'éducation et en offrant un accès universel à la couverture médicale et à la sécurité sociale.

65. Les progrès positifs enregistrés dans la lutte contre la pauvreté risquent d'être minés par les effets de la crise économique mondiale, les conflits et les changements climatiques. La deuxième Décennie, qui souligne l'importance de la mobilisation de ressources pour le développement, d'une croissance économique soutenue et du plein emploi à des conditions décentes pour tous, constitue une véritable opportunité de consolider les acquis et les progrès accomplis. Cependant, des ressources doivent être mobilisées pour promouvoir une croissance inclusive et soutenue ainsi que les investissements, en particulier dans le secteur social.

66. Son pays, qui continuera à donner la priorité à la réalisation des objectifs internationalement convenus

pour l'élimination de la pauvreté, considère que le programme de développement pour l'après-2015 doit être axé sur les trois piliers du développement durable. La coopération Sud-Sud doit être renforcée pour lutter contre la pauvreté dans un contexte de crise économique et financière.

67. **M. Lima** (Cap Vert) dit qu'il y a beaucoup à faire pour inverser la baisse des flux internationaux de ressources et assurer des ressources financières suffisantes, durables et prévisibles pour éliminer la pauvreté. Les pays donateurs doivent soutenir les efforts faits par les pays à cette fin et il faut que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

68. L'élimination de la pauvreté est un élément important du programme de développement de son pays. Les indicateurs montrent que, au Cap vert, la pauvreté a diminué de moitié; le problème c'est de faire en sorte que les progrès considérables accomplis ne soient pas compromis par la situation économique mondiale. Bien que le Cap Vert ait réussi à être placé dans la catégorie des pays à revenu moyen et qu'il soit en bonne voie pour atteindre presque tous les OMD, il connaît encore des taux élevés de pauvreté, en particulier dans les zones rurales, d'inégalité et de chômage. Le troisième document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, en cours d'élaboration, cherche à promouvoir la mobilisation de fonds, la croissance inclusive de l'économie et des politiques de redistribution.

69. Enfin, il est impératif que les questions relatives au mauvais fonctionnement du système financier mondial soient traitées avec décision.

70. **M. Al-Thani** (Qatar) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit être axé sur l'élimination de l'extrême pauvreté. Pour atteindre cet objectif, le plein emploi et un travail décent pour tous ont une importance cruciale tout comme l'amélioration de la productivité agricole, la protection sociale et la sécurité alimentaire, en particulier dans les communautés rurales déshéritées. Relevant l'importance de l'autonomisation des femmes, il dit qu'il est indispensable de faire des efforts pour éliminer les inégalités entre les sexes et les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. Bien des progrès ont été enregistrés au niveau de l'amélioration de la condition et du rôle de la femme au Qatar grâce à la promotion de l'éducation et de la scolarisation et à la

réduction des inégalités entre les sexes, et son pays est déterminé à poursuivre ses efforts à cet égard, notamment dans le cadre de son programme National Vision 2030.

71. **M. Momita** (Japon) dit que, à la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V), qui s'est tenue en juin, le Japon a annoncé qu'il contribuerait à hauteur de 32 milliards de dollars environ au cours des cinq prochaines années pour soutenir la croissance de l'Afrique. Comme le souligne le document final de la manifestation spéciale de suivi des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, l'élimination de la pauvreté est un problème hautement prioritaire qui devrait être un des principaux objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Pour atteindre cet objectif, les différents acteurs du développement devront se pencher sur des questions telles que le manque d'emplois décents, les soins de santé, l'éducation, l'exclusion sociale, les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

72. Conscient de l'importance de l'égalité des sexes pour parvenir à un développement caractérisé par l'ouverture, équitable et durable, il dit que le Japon fournira plus de 3 milliards de dollars en aide publique au développement au cours des trois prochaines années afin de promouvoir la participation des femmes dans la société, leur protection dans les situations de conflit, leur autonomisation et les soins de santé. Son pays est également déterminé à partager ses connaissances et ses technologies avec la communauté internationale et à favoriser un environnement plus propice au développement.

73. **M. da Cruz** (Angola) dit que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi lancé au monde et une condition indispensable du développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés et ceux de l'Afrique subsaharienne. Son Gouvernement reconnaît que, pour éliminer la pauvreté, il est important que la croissance économique soit soutenue, générale et équitable et il a lancé toutes sortes de programmes ayant pour but de générer des emplois et de relever les défis dans de nombreux domaines. Décivant certaines des mesures qu'il a prises, il déclare que la réforme de l'éducation a été mise en œuvre et a donné de bons résultats depuis 2006; dans le cadre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire, diverses activités ont été menées avec la FAO, le Fonds international de

développement agricole et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique afin de diminuer les importations de denrées alimentaires; un dispositif à guichet unique a été mis en place pour encourager l'esprit d'entreprise, accorder des microcrédits et promouvoir la création d'emplois; le programme national de la santé pour tous a permis de construire des hôpitaux, notamment dans les zones rurales et périurbaines. Le recensement de 2014 facilitera la mise en œuvre soutenue des divers programmes.

74. L'Angola appuie les efforts de la communauté internationale pour lutter contre la faim et l'extrême pauvreté et exhorte les pays développés à respecter leurs engagements, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

La séance est levée à 13 heures.